

Compte-rendu de la réunion du 11/10/2017

Présents : Françoise Riche, Yves Marchal, Anny Sanlaville, Géraldine Rouiller, Philippe Souchet, Florence Dauvergne, Laurence Mouquet.

Invitées : Marie-Claire Duhaut et Marianne Felice, représentantes de **Habitat et Humanisme**.

Le point avec Habitat et Humanisme

Trévoux

L'association Habitat et Humanisme a rencontré le maire de Trévoux, qui a dit que la commune avait suffisamment de logements sociaux actuellement, mais a besoin d'un logement d'urgence. L'association Habitat et Humanisme est en passe d'acheter un appartement à Trévoux (T4 de 83m², 3 chambres). Après quelques travaux, ce logement pourrait être mis à disposition de l'ADASV pour loger des réfugiés, pour un coût mensuel toutes charges comprises (y c. électricité/eau/taxe d'habitation) de 770€ environ. Cet appartement pourrait convenir pour une famille ou en colocation. L'ADASV serait locataire (avec le système « 200 pour 1 toit », et pourrait assurer l'accompagnement des personnes concernées.

Jassans

Le CCAS de Jassans-Riottier doit rencontrer H&H, a priori pour proposer à l'association la prise en charge de deux logements sociaux sur la commune. A suivre... Jassans serait mieux placé que Trévoux en ce qui concerne les transports.

Question sur l'hébergement chez soi

Pour des raisons historiques, certains adhérents de l'ADASV ne souhaitent pas promouvoir l'hébergement chez l'habitant. Pourtant, les deux expériences en cours au sein de l'ADASV se déroulent très bien.

La question devra peut-être être mise au vote ?

Appel à dons/Collecte « 200 pour un toit »

Suite à la proposition d'Habitat et Humanisme, il faut finaliser l'appel à dons (avec les bonnes infos concernant le prélèvement et/ou virement bancaire).

Renseignements pris depuis la réunion par Géraldine : Le prélèvement est payant. Pour la banque le virement reste le moyen le plus aisé et facile de payer mensuellement une somme, quelle qu'elle soit. Confirmation que : si le virement est fait par la personne il est gratuit s'il est effectué par internet, sauf dans certaines banques, à négocier avec sa banque. Les chèques encaissables mois par mois ou par trimestre sont également possibles.

Il est décidé de laisser la possibilité d'adhérer ou non à l'ADASV pour devenir donataire, selon si on souhaite ou non participer à la vie de l'association.

Il faut aussi s'occuper rapidement maintenant du rescrit fiscal pour demander que les dons à l'ADASV bénéficient d'une réduction d'impôts.

Le projet d'appel à dons sera envoyé à tous les adhérents avec le compte rendu de réunion pour recueillir leur avis, puis après finalisation pour diffusion la plus large possible.

Philippe a commencé à préparer un diaporama à regarder en interne pour répondre aux questions des personnes sollicitées, réseau personnel ou lors de distribution de tracts.

A faire	Qui/comment
Finaliser l'appel à dons et le soumettre à l'ensemble des adhérents	Philippe, Laurence, Géraldine
Rescrit fiscal	Anny, Géraldine

La prochaine réunion?